

La mobilisation généralisée dans tout le département depuis l'annonce des mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée a amené l'Inspecteur d'Académie à présenter un document modifié au CTSD du 9 février avec 5 fermetures de classe annulées et 9 fermetures transformées en « vigilance fermeture ».*

A la fin de la réunion, après l'examen du détail des mesures, il a également annoncé 3 autres fermetures de classes annulées, décisions qui doivent être confirmées au CDEN du 15 février.*

Mais d'autres décisions ont été annoncées :

- Deux ouvertures de classe qui étaient prévues sont annulées et une nouvelle fermeture est annoncée ; (*)
- Les décharges supplémentaires des directeurs en REP Et REP + sont presque toutes supprimées ;
- Le dispositif « 100 % réussite » en REP et REP + est totalement confirmé ;
- Une convention ruralité est en cours d'élaboration avec les collectivités territoriales.

Sur les décharges supplémentaires des directeurs en REP Et REP +, deux directions d'école (que l'IA n'a pas précisé) auraient 75 % de décharge au lieu de 50 %. Les directeurs qui pourraient bénéficier de 33 % de décharge auraient une quotité de 50 %. Le gain des suppressions des décharges représente 4,5 ETP (Equivalent Temps Plein).

Les CP et CE1 « allégés » sont confirmés mais l'affectation des personnels sur ces postes reste une grande interrogation. Lors du GT mouvement du mercredi 7 février, la seule certitude annoncée, c'est que les PDMQDC qui sont sur des CP allégés cette année seront reconduits sur leur poste l'an prochain, s'ils le souhaitent. Pour les autres, aucune information ! De

même, le travail à temps partiel sur ces postes pourrait ne pas être permis. Enfin, l'Inspecteur d'Académie entend bien imposer le nombre des classes allégées décidé par les IEN dans les REP et les REP +, malgré l'absence de tout texte réglementaire et contre les garanties statutaires des directeurs et des adjoints.

Convention ruralité : de premières discussions auraient déjà eu lieu entre l'Inspection Académique et les collectivités territoriales pour élaborer ce contrat. Son but, continuer le regroupement des écoles en milieu rural, fermer les RPI, donner plus de pouvoir aux collectivités en matière scolaire et, en particulier, aux communautés de communes.

Il n'est pas anodin de constater que dès cette année, ce sont les petites écoles rurales et les RPI qui subissent le plus lourdement les mesures de fermetures de classes. De nombreuses structures sont ainsi fragilisées.

Après le rassemblement réussi de 200 manifestants à Abbeville jeudi 8 février, la mobilisation du 15 février s'annonce massive. L'ensemble des enseignants de nombreuses écoles ont d'ores et déjà décidé de se mettre en grève.

Le gouvernement vient de confirmer la suppression du baccalauréat, diplôme national organisé autour d'épreuves terminales et anonymes, 1^{er} grade universitaire ouvrant à l'inscription dans la filière universitaire de son choix.

Il veut embaucher des contractuels en chassant les fonctionnaires dans le but d'atteindre 120 000 suppressions d'emploi au cours du quinquennat.

Dans cette situation, seul le rapport de force pourra le faire reculer.

Tous en grève le 15 février !

Tous au rassemblement ! - 16 h 00 - Rue Lardière - Amiens

Le SNUDI-FO exige :

- **La diminution des effectifs par classe dans tous les niveaux et dans tous les secteurs, non à l'inégalité ;**
- **L'annulation des fermetures de classe ;**
- **L'ouverture des postes nécessaires partout où les effectifs l'imposent ;**
- **Le maintien et l'extension des décharges de direction accordées localement ;**
- **L'abandon du dispositif « 100 % réussite » et le respect des garanties statutaires des personnels ;**
- **La création des postes spécialisés nécessaires à la scolarisation des enfants handicapés ;**
- **Le maintien du baccalauréat organisé autour d'épreuves terminales et anonymes ;**
- **L'abandon du projet de suppression des 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat et du projet gouvernemental de remplacement des fonctionnaires par des contractuels.**

(*) Voir détail dans le document annexe.